Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260302-D2026_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-15

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six
Le 2 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Février 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, Mme EON, MM. LE KERNEC, METAIRIE, CAMERLO, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, LAUNAY, MM. DESVACHEZ, JEGO

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOCENO

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : ACQUISITION PARCELLE « SAVARY » CADASTREE YT 68

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le courrier de Monsieur le maire adressé à Mr SAVARY André ;
Considérant l'avis favorable rendu par le conseil municipal le 18 novembre 2024 en séance de questions diverses ;
Considérant la volonté politique de favoriser la densification de l'habitat en cœur de bourg ;

Monsieur le maire rappelle que Mr SAVARY, propriétaire de la parcelle YT 68 sise 7 rue de la Ferme du Portail, a manifesté le souhait de céder son bien à la commune en l'état pour un montant négocié à 85 000,00 € HT. Le montant d'honoraires est estimé à 1 500,00 € HT par l'office notarial en charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Valide** le prix d'acquisition de la parcelle YT 68 à un montant de 85 000,00 € pour 511 m²
- **Précise** que les frais de notaire estimés à 1 500,00 € sont à répercuter sur le prix de cession
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Opération n° 76 du Budget principal.

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan